

Observations présentées au Collège de l'Arctique du Nunavut pour la consultation sur le plan stratégique décennal

Présenté par la représentante de l'enfance et de la jeunesse

Le 28 février 2020



ᓄᑕᓐᑕᓐᑎᓐᑎ ᐱᓄᓐᓂᓐᑎ
ᑕᓄᓐᑕᓐᑎᓐᑎ

NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR
CHILDREN AND YOUTH

À titre de représentante de l'enfance et de la jeunesse, je suis heureuse de remettre au Collège de l'Arctique du Nunavut les présentes observations concernant la consultation sur le plan stratégique décennal. Ces observations ont été rédigées au nom du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse et s'appuient sur la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies, un accord international juridiquement contraignant sur les droits de la personne qui explique tous les droits des jeunes. La *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies définit également les responsabilités des gouvernements en matière de soutien à ces droits, et peut servir de guide pour évaluer la manière dont les droits des enfants sont pris en charge dans les lois, les politiques, les programmes et les services.

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse fait les présentes recommandations au Collège de l'Arctique du Nunavut en soutien aux droits des jeunes et conformément à son obligation légale de formuler des recommandations sur les programmes et les services relatifs aux enfants et aux jeunes, conformément à l'article 3 de la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*.

Recommandation n° 1

Recueillir les suggestions de jeunes personnes en vue de l'élargissement du processus de consultation.

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse remarque que le Collège de l'Arctique du Nunavut a rendu ce sondage accessible sur son site Web. Cependant, puisque les jeunes d'aujourd'hui sont les étudiants du collège de demain, nous encourageons le Collège de l'Arctique du Nunavut à consulter directement les jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent. Par exemple, ouvrez la discussion sur le plan stratégique du Collège de l'Arctique du Nunavut, y compris l'offre de cours et les nombreux parcours possibles pour accéder aux programmes, dans les écoles, les centres de jeunesse ou les installations récréatives fréquentés par les jeunes.

L'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies exige des gouvernements qu'ils donnent aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de voir leur opinion prise en compte. Ce n'est pas parce que nous donnons aux jeunes la possibilité d'être entendus que ce sont eux qui prennent les décisions. Notre rôle, en tant qu'adultes, est plutôt de leur demander leur avis et d'écouter leurs idées afin de pouvoir prendre les meilleures décisions en leur nom.

En donnant l'occasion aux jeunes de faire part de leurs opinions et aspirations, nous faisons non seulement valoir les droits des jeunes, mais nous aidons également le Collège de l'Arctique du Nunavut à atteindre ses objectifs en matière d'accessibilité et de stabilité, comme le propose son plan stratégique décennal.

Recommandation n° 2

Tenir les jeunes personnes informées sur les études postsecondaires et les possibilités de carrière auxquelles contribue le Collège de l'Arctique du Nunavut.

L'article 28 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies exhorte les gouvernements à « rendre accessibles à tous les enfants les informations et les services d'orientation scolaires et professionnels. »ⁱ Afin que les jeunes poursuivent des études postsecondaires et des carrières soutenues par le Collège de l'Arctique du Nunavut, ils doivent connaître les voies de formation qui s'offrent à eux et les multiples parcours qui leur permettent d'accéder à ces programmes.

D'autres ressources pour garder la discussion ouverte avec les étudiants au sujet des occasions d'études postsecondaires comprennent :

- Le *Rapport du Vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative du Nunavut – 2019 : Soutien accordé aux élèves du secondaire et aux apprenants adultes*, dans lequel une recommandation est formulée : « Le Collège de l'Arctique du Nunavut doit informer les étudiants du secondaire des divers programmes universitaires qu'il offre et s'assurer que l'information sur ses programmes et ses conditions d'admission est claire et à jour. »ⁱⁱ
- Nos recommandations présentées au Comité permanent de la législation de l'examen du projet de loi n° 25 – *Loi modifiant la Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuite*, parmi lesquelles nous suggérons que le ministère de l'Éducation « favorise le recrutement de jeunes inuits au sein de la profession d'enseignant dans le cadre du plan d'embauchage des Inuits. »ⁱⁱⁱ L'un des éléments clés de cette recommandation repose sur la réussite de ces étudiants au Programme de formation des enseignants du Nunavut du Collège de l'Arctique du Nunavut.

La sensibilisation engendrée par les discussions avec les jeunes au sujet des études postsecondaires et des options de carrière peut encourager les inscriptions et aider le Collège

de l'Arctique du Nunavut à atteindre ses objectifs en matière d'accessibilité, de réactivité et de stabilité, comme le propose son plan stratégique décennal.

Recommandation n° 3

Créer et mettre en œuvre un module sur les droits de l'enfant pour qu'il soit enseigné dans le cadre de tous les cours offerts actuellement et à l'avenir.

La ratification de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies par le Canada implique que tous les gouvernements ont la responsabilité d'adopter des politiques, des procédures et des lois qui appuient les droits des enfants. Il est tout aussi important pour les gouvernements de s'assurer que la population connaisse les droits des enfants, comme le stipule la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies.

L'élaboration d'un module sur les droits de l'enfant et sa mise en œuvre dans le cadre de chaque programme offert par le Collège de l'Arctique du Nunavut contribuerait à sensibiliser les diplômés susceptibles de travailler plus tard dans un domaine ayant trait aux droits de l'enfant. Ce module devrait être offert dans tous les cours, mais surtout dans les cours de service à l'enfance et à la jeunesse, notamment : le programme de formation des enseignants de grade universitaire du Nunavut, le programme d'éducation de la petite enfance menant à un diplôme, le programme de baccalauréat en sciences infirmières, le programme de travailleur social menant à un diplôme et le programme de juris doctor en droit.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un module sur les droits de l'enfant peuvent également aider le Collège de l'Arctique du Nunavut à atteindre ses objectifs en matière d'accessibilité et de réactivité, comme le propose son plan stratégique décennal.

Recommandation n° 4

Offrir des programmes de formation professionnelle pour développer les compétences de la main-d'œuvre en santé mentale au Nunavut et veiller à ce que ces programmes offrent une spécialisation ou une concentration liée à la santé mentale des enfants et des jeunes.

En mai 2019, notre bureau a réalisé un examen des services de santé mentale offerts aux jeunes Nunavummiut et a publié les conclusions de ses recherches dans un rapport intitulé : *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter : Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts – un rapport informé par la voix des jeunes (Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter)*.^{iv}Au cours de notre examen, et comme l'indique notre

rapport, nous avons recueilli les commentaires des jeunes, qui « souhaitent accéder à une offre améliorée et élargie de services de santé mentale spécialement destinés aux enfants et aux jeunes. »^{vi}En réponse, nous avons suggéré que « le Collège de l'Arctique du Nunavut, en partenariat avec le ministère de la Santé, propose des programmes de formation professionnelle qui renforcent les capacités de la main-d'œuvre en santé mentale au Nunavut. Ces programmes devraient proposer une spécialisation ou une concentration liée à la santé mentale des enfants et des jeunes. »^{vi}Cette recommandation est toujours pertinente.

Bien qu'il soit essentiel de proposer des programmes de formation professionnelle qui renforcent les capacités de la main-d'œuvre en santé mentale au Nunavut afin d'améliorer l'état de la santé mentale de tous les Nunavummiut, il est particulièrement important d'offrir des programmes proposant une spécialisation ou une concentration en santé mentale chez les enfants et les jeunes. Cette recommandation devient évidente lorsque l'on considère que 40 % des Nunavummiut sont âgés de 19 ans ou moins.^{vii}

La mise en œuvre de cette recommandation peut également aider le Collège de l'Arctique du Nunavut à atteindre ses objectifs en matière de réactivité et de stabilité, comme le propose son plan stratégique décennal.

Recommandation n° 5

Créer un partenariat pour permettre aux élèves d'obtenir un baccalauréat en travail social.

Notre bureau reconnaît que le Collège de l'Arctique du Nunavut offre actuellement un programme de travail social menant à un diplôme. Cependant, selon les travaux de notre bureau, nous constatons une recrudescence de la demande dans le domaine des services sociaux communautaires dans l'ensemble du territoire.

Nous soulignons que le Collège de l'Arctique du Nunavut et l'Université Memorial de Terre-Neuve ont conclu leur partenariat stratégique décennal en novembre 2019. Cependant, le Collège de l'Arctique du Nunavut devrait considérer son partenariat actuel avec l'Université Memorial comme une occasion d'explorer les options d'offrir un programme de baccalauréat en travail social axé sur la culture inuite, semblable au programme de baccalauréat inuit en travail social que le gouvernement du Nunatsiavut a confié à l'école de travail social de l'Université Memorial en 2009.^{viii}

L'offre d'un programme de baccalauréat en travail social contribuerait à répondre aux besoins de tous les Nunavummiut tout en aidant le Collège de l'Arctique du Nunavut à atteindre ses

objectifs en matière de spécialisation, d'accessibilité et de réactivité, comme le propose son plan stratégique décennal.

Recommandation n° 6

Examiner et mettre en œuvre des façons d'améliorer les services offerts de façon à appuyer les études postsecondaires et les possibilités de carrière dans le domaine des loisirs.

Dans le cadre de notre examen des services de santé mentale destinés aux jeunes Nunavummiut et comme mentionné dans *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter*, les jeunes ont établi des liens positifs entre leur santé mentale et les activités récréatives, culturelles et de loisir. Pour cette raison, nous recommandons au Collège de l'Arctique du Nunavut d'explorer et de mettre en œuvre des moyens de bonifier les programmes de loisir actuels, comme le programme d'administration municipale, l'organisme de formation municipal du Nunavut et le programme de formation Recreation North.

L'application de cette recommandation répondrait aux besoins des jeunes Nunavummiut en matière de mieux-être mental tout en aidant le Collège de l'Arctique du Nunavut à atteindre ses objectifs en matière de réactivité, comme le propose son plan stratégique décennal.

Je, la Représentante de l'enfance et de la jeunesse, dépose ces recommandations dans un esprit de collaboration avec le Collège de l'Arctique du Nunavut et avec la volonté de faire valoir les droits des jeunes Nunavummiut, conformément à la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*, en particulier :

Article 3 : Le droit à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale;

Article 4 : La responsabilité du gouvernement de respecter les droits des enfants;

Article 12 : Le droit d'exprimer librement son opinion, qui doit être prise en considération;

Article 13 : Le droit à la liberté d'expression;

Article 19 : Le droit à la protection contre toute forme de violence;

Article 24 : Le droit de jouir du meilleur état de santé possible;

Articles 28 et 29 : Le droit à l'éducation;

Article 31 : Le droit au repos, à la détente, au jeu, au loisir et aux activités culturelles;

Article 42 : Le droit de connaître leurs droits.

Nous vous remercions pour cette occasion de contribuer à cet important travail. Je suivrai avec intérêt la réponse du Collège de l'Arctique du Nunavut à ces recommandations. Je suis à votre disposition pour vous rencontrer et discuter de ces observations, ou pour vous fournir plus d'information sur les droits de l'enfant et le travail de notre bureau.

Sincères salutations,



Jane Bates

Représentante de l'enfance et de la jeunesse

-
- ⁱ Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. (2017). Convention relative aux droits de l'enfant. Genève (Suisse) Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Tiré de www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx
- ⁱⁱ Bureau du vérificateur général du Canada, (2019). *Rapport du Vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative du Nunavut – 2019 : Soutien aux élèves du secondaire et aux apprenants adultes*. Tiré de http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/bvg-oag/FA3-155-2019-eng.pdf
- ⁱⁱⁱ Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. (2019). *Réponse au projet de loi 25 : Loi modifiant la Loi sur l'éducation et la Loi sur la protection de la langue inuit*. Tiré de https://rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/RCY-2019-Bill%2025%20Submission_FR.pdf
- ^{iv} Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. (2019). *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter : Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts : un rapport informé par la voix des jeunes*. Tiré de https://rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/MH%20Report_FR_web_0.pdf
- ^v Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. (2019). *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter : Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts : un rapport informé par la voix des jeunes*. p. 32. Tiré de https://rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/MH%20Report_FR_web_0.pdf
- ^{vi} Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. (2019). *Pour être bien dans notre tête, notre opinion doit compter : Les services de santé mentale pour les jeunes Nunavummiuts : un rapport informé par la voix des jeunes*. p. 34. Tiré de https://rcynu.ca/sites/rcynu.ca/files/MH%20Report_FR_web_0.pdf
- ^{vii} Statistique Canada. (2017). *Nunavut [Territory] and Canada [Country]* (tableau). *Profil du recensement*. Recensement de 2016. N° de catalogue de Statistique Canada 98-316-X2016001. Ottawa. Publié le 29 novembre 2017. Tiré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> (consulté le 10 janvier 2020).
- ^{viii} Université Memorial. (n.d.). Programmes d'études/éducation autochtones : Programme de baccalauréat inuit en travail social. <https://www.mun.ca/socialwork/programs/teachingandlearning/AboriginalEducationCurriculum.php>